

නලඹනල

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

නලඹනලනල

Séance du **Judi 14 Novembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du sept novembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

නලඹනල

Nombre de membres en exercice : **85**

Nombre de membres présents : **51**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **20**

Date de convocation :

07 Novembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

19 NOV. 2019

Affichée le :

19 NOV. 2019

4 - Fonction Publique

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)

4.2 - Personnel contractuel

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Créations- Suppressions de postes

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Norm du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE					x
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

x

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

x

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

x

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LÉBOUCHER

x

Mme Colette LESOUF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

X : M. Régis DELIQUAIRE

Mme Monique PIGNE

x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

X : Mme Caroline CHANU

M. Frédéric BROGNIART

x

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

X : M. Rémi LABROUSSE

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

M. Rémi LABROUSSE

x

Mme Anita LAIR

x

M. Gilbert LOUIS

x

M. Patrick POUPION

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER			X : M. Guy VELANY		
Mme Nadine LETELLIER			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Gilles MALOISEL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY			X : Mme Annie BIHEL		
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	51	0	9	5	20
Nombre de Membres en exercice			85		
Nombre de conseillers présents			51		
Quorum			43		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			60		

Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article L 1224.3 du code du travail précisant que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Création d'emploi suite à transfert d'activité

La collecte des déchets jusqu'alors gérée par deux entreprises privées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage et de l'ex Intercom Séverine est reprise en régie à compter du 1^{er} janvier 2020. Les salariés se verront proposer des contrats de droit public en lieu et place de leur contrat de droit privé.

Il est donc proposé au conseil communautaire la création d'emplois sur les grades suivants :

- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- Recrutement suite à départ en retraite

Dans le cadre du départ d'un agent en retraite sur un emploi de chauffeur au grade d'agent de maîtrise principal et de son remplacement un agent a été recruté sur un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Il convient donc de régulariser ce recrutement en procédant à la création d'un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer un emploi à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal.

- Création d'un poste de technicien rivière

Dans le cadre du suivi des cours d'eau des bassins versants de la Vire amont et de la Souleuvre (Calvados), un technicien est nécessaire pour :

- Réaliser les programmes pluriannuels de restauration et d'entretien sur les cours d'eau (rédaction du dossier de déclaration d'intérêt général, élaboration et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers, lancement et suivi du programme de travaux, concertation et négociation avec les propriétaires riverains et usagers, définition des outils de communication)
- Mettre en œuvre et suivi d'études et travaux sur la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) sur les deux bassins versants
- Assister à la mise en œuvre et à l'organisation de la compétence GEMAPI sur le territoire intercommunal
- Faire de la veille sur la présence d'espèces envahissantes
- Organiser et animer des réunions avec les différents acteurs concernés ;
- Participer aux campagnes de suivi des indicateurs de qualité du milieu ;
- Conseiller, sensibiliser et communiquer auprès des riverains, usagers, élus.

Il est donc proposé au conseil communautaire la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Création de postes dans le cadre de la nouvelle organisation de la collecte des déchets

Il est proposé la création de deux emplois, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux fins d'assurer la collecte des déchets sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, de l'ex Intercom Séverine et de Vire Normandie. Un emploi de conducteur-ripeur à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un emploi de ripeur à temps complet sur le grade d'adjoint technique seront proposés en création au conseil communautaire.

- Création d'un poste pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Un emploi sur le grade d'adjoint technique à temps complet pour l'aire d'accueil des gens du voyage est proposé à la création à compter du 1^{er} décembre 2019.

Son emploi actuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet 20 heures par semaine sera proposé à la suppression après recueil de l'avis du comité technique lors d'un prochain conseil communautaire.

- Création d'un emploi pour le service commun d'instruction des autorisations d'occupation des sols

Il est proposé la création d'un emploi à temps complet sur les grades de rédacteur et de technicien à compter du 1^{er} décembre 2019. Cet emploi est créé sur deux grades pour ne pas léser de candidatures titulaires qui pourraient être titulaires de l'un des deux grades.

A l'issue du recrutement, il sera proposé au conseil communautaire de supprimer un des deux postes.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 4 novembre 2019 et de la commission « Moyens Généraux, Personnel » qui s'est réunie le 7 novembre 2019, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

De créer deux emplois à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2020.

De créer deux emplois à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2020.

De créer un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 15 novembre 2019.

De créer un emploi à temps complet sur le grade de technicien à compter du 1^{er} janvier 2020.

De créer un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020.

De créer un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2020.

De créer un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2020.

De créer un emploi sur les grades de technicien et de rédacteur à compter du 1^{er} décembre 2019.

Article 2 :

De supprimer un emploi à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} décembre 2019.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets correspondants.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **60** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

